



**Entreprises et
Territoires d'Avenir**

VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO ... VEILLE

Date : 25 septembre 2013 : **Loi de Finances pour 2014 (Extrait)**

Source de l'information : **Premier Ministre**

Loi de Finances pour 2014 (Extrait)

Lors de sa sortie du Conseil des ministres, le Premier ministre s'est exprimé à la presse pour dévoiler les principales réformes fiscales prévues par le projet de loi de Finances pour 2014. Le discours qui se veut rassurant, laisse place à plusieurs réformes importantes

- ✓ **hausse** programmée des [taux de la TVA](#) ;
- ✓ réindexations du **barème de l'impôt sur le revenu** sur l'inflation pour les premières tranches de l'IR ;
- ✓ une composante carbone va être introduite dans la [taxe intérieure de consommation](#) sur le Super sans plomb 95, 98, E10 et GPL ;
- ✓ suppression de l'avantage accordé aux salariés bénéficiant d'une mutuelle d'entreprise, puisque l'avantage sera soumis aux cotisations sociales et à l'IR dans sa totalité (rappelons que la [loi de sécurisation de l'emploi](#) prévoit que tout salarié devra prochainement bénéficier d'une mutuelle d'entreprise obligatoire) ;
- ✓ fin de l'[avantage fiscal famille](#) accordé en cas de scolarisation des enfants.

Notons que les PME sont avantagées par la réforme des impositions des entreprises en intégrant une assiette fondée sur l'**excédent brut d'exploitation** des entreprises plutôt que sur le chiffre d'affaires.

La réforme des [plus-values immobilières](#) devrait rendre la cession des résidences secondaire plus facile, ce qui devrait redonner de la fluidité au marché immobilier.

Fiscalité des entreprises et l'emploi

- ✓ le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) va monter en charge : son taux passera de 4 à 6% ;
- ✓ modification du régime des plus-values mobilières ;
- ✓ création du PEA PME ;
- ✓ renforcement des exonérations de charges dont bénéficient les jeunes entreprises innovantes ;
- ✓ mise en place d'un mécanisme d'amortissement accéléré pour la robotisation dans les PME ;
- ✓ abondement au programme d'investissements d'avenir (PIA) axé sur le renforcement de notre compétitivité ;
- ✓ près de 150.000 emplois d'avenir, qui concernent les jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que 100.000 contrats de génération, seront créés.